

N° CODE (20631) RAISON SOCIALE
SIRET ADRESSE
NACE SUITE ADRESSE
N° C.C.N. (obligatoire) I.D.C.C CP - Ville
TéL EMAIL (conseillé)

(INFORMATIONS A VERIFIER ET/OU A COMPLETER)

Cabinet Comptable

EFFECTIF 2012* (< à 250 salariés)

APPRENTIS** (joindre contrats)

MASSE SALARIALE BRUTE relevée sur l'état DADS

MS

TAXE BRUTE

MS x 0,5% =

A

DEDUCTION POUR STAGIAIRES *** Limitée à 4% de la Taxe Brute (A)

Joindre les conventions de stage avec les écoles

B

TOTAL TAXE D'APPRENTISSAGE

A - B =

C

Contribution Développement Apprentissage (C.D.A.)

MS x 0,18 % =

D

TOTAL TAXES A VERSER à l'ordre de ORT COLLECTEUR

C + D =

E

Mode de paiement : Chèque Virement (voir verso) bordereau accompagné de la copie de l'ordre de virement

(indiquer le N° siret obligatoirement sur l'ordre de virement)

REVERSEMENT APPRENTIS OBLIGATOIRE (joindre contrat) : si apprentis présents dans l'entreprise au 31/12/2012

NOMS DES APPRENTIS :	NOMS ET ADRESSES DES CFA	DUREE DU CONTRAT	
		Début	Fin
	Pour plus de 2 apprentis, joindre une liste complémentaire		

REVERSEMENTS AUX ETABLISSEMENTS BENEFICIAIRES ** (FACULTATIF)**

N° UAI (obligatoire)	NOMS ET ADRESSES	CP / VILLE	SOMMES A AFFECTER			
			QUOTA	A	B	C

QUELQUES POINTS IMPORTANTS

Rappel

Obligation de verser votre taxe d'apprentissage auprès d'un O.C.T.A. (en vertu des articles L6241-1 et suivants du code du travail).

Le versement direct auprès des écoles et des C.F.A est interdit depuis 2006.

* Effectifs 250 salariés et plus

Obligation de remplir le bordereau + de 250 salariés ou le télécharger sur le site ortcollecteur.fr

** Apprentis

Exonération totale si vous employez un apprenti et que votre masse salariale est inférieure à 101.665 €

Le coût forfaitaire annuel par apprenti est fixé suivant le diplôme dispensé auprès du CFA dans la limite du quota disponible.

Loi de Finance 2005 Article 37

La Contribution au Développement de l'Apprentissage (C.D.A) instituée au profit des fonds régionaux est de 0,18%

Nouveau Décret 2011-1936 du 23 décembre 2011

Le taux du quota correspond à 55 % de la taxe brute diminué des 22 % consacré obligatoirement au F.N.D.M.A. , soit 33 % de la taxe brute.

Le F.N.D.M.A. destiné au Trésor Public visant au développement de l'apprentissage est de 22 % de la taxe brute.

Dans les DOM /TOM le taux du quota est de 55 % de la taxe brute.

Le F.N.D.M.A. destiné au Trésor Public visant au développement de l'apprentissage est de 12 % de la taxe brute.

Le hors quota est fixé à 45 % de la taxe brute pour un barème unique.

Déductions de stage

La circulaire DGEFP n° 2006-09 du 16 mars 2006 complémentaire à la circulaire DGEFP N°2006-04 du 30 janvier 2006 relative à la taxe d'apprentissage et à ses modalités d'acquittement précise que les dépenses afférentes aux frais de stages doivent être réparties dans la catégorie correspondant au niveau de formation dans lequel s'inscrit le stage (Catégories A/B/C).

Les frais de stage en milieu professionnel sont déductibles s'il s'agit de stages obligatoires prévus par les conventions, effectués en vue d'obtenir un diplôme dans le cadre d'une formation initiale à finalité technologique ou professionnelle.

*** Les frais de stage sont limités à 4 % de la taxe brute.

Le forfait journalier selon le niveau de formation reste identique à l'année dernière

Déduction par jour ouvrable : Catégorie A = 19 € Catégorie B = 31 € Catégorie C = 40 €

- 40 % pour la catégorie A. (CAP- BEP- BAC)
niveaux IV et V
- 40 % pour la catégorie B. (BAC +2 = BTS et BAC + 4 = Licence + Master1)
niveau II et III
- 20 % pour la catégorie C. (BAC + 5 = Master 2)
niveau I

**** Reversements aux écoles

Le reversement ne sera possible, que si l'école bénéficiaire est identifiable par le nom, adresse, CP et ville et dispose des habilitations pour les formations souhaitées en 2013.

RIB BNP PARIS ETOILE ENTREPRISES

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLÉ RIB
30004	00892	00010431296	21

IBAN : FR76 3000 4008 9200 0104 3129 621 BIC (Bank Identification Code) : BNP AFRPPAA

Taxe d'apprentissage à verser avant le 1er mars 2013

POUR VOUS AIDER A REMPLIR CE BORDEREAU NOUS

SOMMES A VOTRE DISPOSITION AU 01 44 17 30 83

E-MAIL : ta@ortcollecteur.fr